

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 mars 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AZOULAI représenté par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Sophie CELTON représentée par Patrick MAGRO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Dany LAMY représenté par Jacques BESNAÏNOU - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Marcel MAUNIER représenté par Jean-Pierre BAUMANN - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Roland MOUREN représenté par Lionel VALERI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Isabelle SAVON représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Josette VENTRE représentée par Martine RENAUD - Brigitte VIRZI représentée par Emilie DOURNAYAN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Frédéric DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josette FURACE - Samia GHALI - André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

## **VECO 016-164/19/CT**

### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle OPTITEC - Approbation d'une convention**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DAJA 19/17211/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, elle a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Couvrant les filières Photonique et Imagerie, Pôle Optitec réunit près de 220 membres dont 125 entreprises. Parmi les 125 entreprises, on compte 5 grands groupes, 6 ETI et 45 PME, 69 TPE et start-up. Le Pôle est implanté à l'échelle des Régions Sud et Occitanie.

Dans le souci de répondre au mieux aux besoins des entreprises, le Pôle a identifié six défis majeurs auxquels elles font face et qui constituent le socle de la phase IV des Pôles de compétitivité :

- identifier de nouveaux marchés,
- produire et commercialiser les produits à une échelle internationale,
- accéder aux projets de R&D européens (en position de partenaire ou de coordinateur),
- développer les technologies en soutien à l'activité économique,
- développer les compétences (à travers la formation notamment) et les ressources (moyennant la mutualisation et les plateformes technologiques),
- financer la R&D et le développement.

Le Pôle Optitec structure son action autour de quatre domaines d'application :

- Sécurité et défense, grands instruments scientifiques : imagerie hyperspectrale, réalité virtuelle ou augmentée, imagerie infrarouge, radars optiques...

**Signé le 26 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019**

- Santé et Sciences du Vivant : imagerie multimodale, optique adaptative, imagerie x, spectroscopie,...
- Ville et mobilité intelligentes : LEDs, fibre optique, photovoltaïque...
- Industrie du futur : capteur, usinage laser, métrologie, contrôle en ligne...

Le programme d'actions 2019 du Pôle Optitec couvre les domaines d'intervention traditionnels des Pôles de compétitivité : développement du réseau et animation de la communauté des membres – Innovation et R&D – Europe et International – Emploi et Formation.

Optitec a l'ambition de développer son réseau pour atteindre une taille critique plus importante, alignée sur celle des clusters des grandes régions photoniques européennes. Au-delà de l'extension du territoire d'intervention, il s'agit aussi d'élargir le périmètre technologique du Pôle. En effet, les nouveaux défis passent par l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes, le traitement et l'analyse des données massives tirées des images produites ou encore la réalité virtuelle et augmentée. Optitec doit ainsi intégrer dans son périmètre technologique une dimension digitale plus marquée. D'ores et déjà, une trentaine d'entreprises adhérentes du Pôle sont identifiées comme offreurs ou intégrateurs de solutions d'IA.

Parallèlement, Optitec s'attachera en 2019 à renforcer la relation de proximité avec son réseau d'adhérents. Les rencontres se feront sous plusieurs formes :

- Participation aux événements organisés par les partenaires du Pôle et les acteurs de l'écosystème territorial.
- Programme événementiel conçu et mis en œuvre par le Pôle, incluant des journées thématiques, associées à des rendez-vous « BtoB », ou des rencontres de proximité de type petit-déjeuner ou « Afterwork ».
- Des rencontres individuelles régulières seront l'occasion pour les chargés d'affaires du Pôle d'approfondir la connaissance des adhérents, d'identifier les attentes, de diagnostiquer les besoins et de proposer des solutions face aux problématiques spécifiques de développement.

La plate-forme mutualisée *Light2Share* a vocation à mettre en relation offreurs et utilisateurs d'équipements technologiques permettant la caractérisation ou le test de produits en cours de développement. Elle vise donc à accélérer le processus de développement de produits innovants. Les offres présentées sur la plate-forme correspondent à des matériels représentant le plus souvent des investissements importants et non utilisés à 100% de leurs capacités au sein des entreprises qui les détiennent.

Enfin, Optitec est également très engagé dans les partenariats inter-clusters, qu'il s'agisse de conventions de partenariat avec d'autres Pôles de compétitivité ou de collaborations avec les pôles photoniques français ou européens.

L'offre de services du Pôle se structure autour de 4 grands volets d'accompagnements personnalisés :

- Développement de projets innovants : aide à la définition, recherche de partenaires, analyse complète (études de marché, modèles économiques, volets juridiques), soutien au montage du dossier, défense du projet auprès des instances régionales, nationales et européennes, communication adaptée, labellisation du projet.
- Accélération de la croissance de l'entreprise moyennant des accompagnements individuels sur mesure : recherche de financements publics/privés, lancement de produits sur le marché, accès aux nouveaux marchés, développement marketing, RH et management (recrutement, formation).
- Accès aux programmes européens : veille sur les appels à projets, décryptage des cahiers des charges, mise en relation avec des partenaires qualifiés, accès privilégié aux consortia européens.

- Pénétration de nouveaux marchés à l'international : proposition de Salons et de missions à l'étranger où les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels, réservation de stands et prise en charge de la logistique, organisation de rendez-vous, préparation de l'argumentaire de prospection.

Le Pôle Optitec propose différents types d'actions pour promouvoir la filière Photonique et Imagerie à l'international :

Optitec accompagne les adhérents aux Salons phares technologiques et applicatifs. La participation aux Salons permet en effet aux adhérents de renforcer leur visibilité auprès de clients potentiels et de favoriser leur développement à l'export. Le Pôle assure la prospection et la promotion des membres et de leurs projets auprès d'écosystèmes d'innovation étrangers, en vue de faciliter des partenariats technologiques.

Pour 2019, Optitec a d'ores et déjà confirmé sa participation à 3 Salons internationaux : Photonics West (San Francisco), Laser World of Photonics (Munich) et Milipol (Paris). Par ailleurs, suite à la mission Singapour qui s'est déroulée en octobre 2018, le Pôle proposera à ses membres une nouvelle mission partenariale dont la destination sera définie au premier semestre 2019. 5 PME y seront associées.

Les partenariats avec les clusters et associations européennes seront poursuivies. Il convient de noter à cet égard que le Pôle Optitec dispose d'un bureau permanent à Bruxelles.

Enfin, le Pôle Optitec pilote plusieurs projets européens, constitués de consortia de 3 à 8 partenaires européens. Les travaux menés et les événements organisés dans ce cadre se poursuivent en 2019.

En matière de communication, des supports spécifiques sont édités pour assurer la promotion du Pôle, de ses membres et du territoire.

Les travaux menés dans le cadre du comité stratégique du Pôle visent à mettre en place à court/moyen terme un plan d'action pour faciliter le recrutement et la formation des personnels sur les métiers en tension, en particulier sur des profils techniciens/ingénieurs.

Une enquête a été menée auprès de 130 entreprises adhérentes du Pôle en septembre 2018, pour disposer d'une connaissance fine, quantitative et qualitative des besoins et pratiques de ses adhérents en matière de recrutement de personnels qualifiés.

Le second volet de cette enquête portait sur la formation continue. Il en ressort un réel dynamisme des entreprises du réseau, puisque dans 67% de cas, le personnel bénéficie de formation continue sur des thématiques techniques. Il s'avère qu'un nombre significatif d'entreprises est disposé à mettre des experts à disposition du Pôle, afin de former des salariés d'autres entreprises sur des thématiques telles que le traitement d'images, l'optronique, l'usinage diamant, la vision industrielle ou encore le design optique.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle Optitec, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 60.000 euros, représentant 6,08 % du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 986.004 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 45.000 euros seront pris en charge sur le budget Principal Métropole du Territoire Marseille Provence
- 15.000 euros seront pris en charge sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle OPTITEC - Approbation d'une convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

**Signé le 26 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019**